

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Administration centrale
Comité technique paritaire
Nomination
Représentant du personnel

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 5 novembre 2012 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du ministre chargé du travail

NOR : ETSO1281273A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du ministre chargé du travail ;
Vu la mutation de Mme Anne Hélène ETESSE,

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé sont modifiées comme suit :

« Syndicat CFTD

Membre suppléant

Mme Françoise MARECHAL PRIEUX, direction générale du travail. »

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 5 novembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur
de l'administration générale
et de la modernisation des services :
J. ELISSABIDE